

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 12 novembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-110 à 24-131 incluse	25	05	08	30

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. BAUCHARD, Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Hafidha OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD

ABSENTS : MM. SAVY, BRUN, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-129 Convention de mise à disposition de vélos aux associations et collectivités partenaires

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

26 NOV. 2024

26 NOV. 2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241118-24-129-DE
Date de réception en préfecture : 26/11/2024
Date de réception en préfecture : 26/11/2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241118-24-129-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

N° 24-129

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE VÉLOS AUX ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS PARTENAIRES

RAPPORT

Monsieur le Maire indique que la Ville de Louviers dispose d'une flotte de quarante vélos dit *vélothèque* à l'usage principal des écoles publiques et des centres de loisirs communaux en vue de faciliter les sorties scolaires ou extra-scolaires par ce moyen de transport.

La Ville contribue ainsi à réduire l'émissions de gaz à effet de serre en limitant la circulation motorisée et en favorisant le développement des mobilités douces. Ces vélos font ponctuellement l'objet de demandes de prêt à des associations ou collectivités partenaires.

Aussi, d'éviter de soumettre chaque demande, à l'approbation préalable de l'assemblée délibérante, il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention « type ».

Celle-ci formalise notamment les conditions de mise à disposition de ce matériel et les modalités génériques qui seront appliquées.

Les conventions seront établies en fonction de la pertinence de la demande des utilisateurs, et des disponibilités.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2211-1 et L.2221-2,

Considérant le projet de convention jointe en annexe à la présente délibération.

Considérant la volonté de la Municipalité de développer les mobilités douces et les partenariats au profit des Lovériens.

APPROUVE la mise à disposition de vélos de la *vélothèque* aux associations et aux collectivités partenaires.

APPROUVE le projet de convention type joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

The image shows a blue ink signature of François-Xavier Priollaud. The signature is written over the official seal of the City of Louviers. The seal is a blue octagonal stamp with a central emblem and the text 'VILLE DE LOUVIERS' around the top and '10300' at the bottom.